



union
des entreprises
de proximité
de l'Ariège

ACTUALITES CONCERNANT LES AIDES ENERGIE

Le gouvernement a mis en place différents dispositifs d'aides pour faire face à l'augmentation des prix de l'énergie. Il a également simplifié les démarches afin de bénéficier des aides énergie. A noter que la date limite de transmission de report de l'attestation d'éligibilité a été repoussé au 30 juin 2023 au lieu du 31 mars prévue initialement.

- Le bouclier tarifaire est une aide destinée aux entreprises qui :
 - Emploient **moins de 10 salariés**
 - Réalisent un chiffre d'affaires inférieur à deux millions d'euros
 - Un compteur électrique d'une **puissance inférieure à 36 kVA.**

Comment en bénéficier ?

Pour en bénéficier, vous devez vous rapprocher de votre fournisseur d'énergie et lui transmettre une attestation sur l'honneur d'éligibilité. Vous pouvez télécharger l'attestation en cliquant sur le lien ci-après :

https://www.economie.gouv.fr/files/files/2023/Modele_attestation_aides_energie_entreprise.pdf?v=1684247354

Ce tarif garanti, est applicable dès la facture de janvier 2023.

Retrouvez les modalités de transmission de l'attestation sur l'honneur d'éligibilité à votre fournisseur à la fin de ce document.

- L'amortisseur d'électricité est un dispositif destiné aux entreprises qui :
 - Emploient moins de 250 salariés
 - Ne sont pas éligibles au bouclier tarifaire
 - Dont le compteur électrique est à une **puissance supérieure à 36 kVA.**

Comment en bénéficier ?

Pour en bénéficier, vous devez vous rapprocher de votre fournisseur d'énergie et lui transmettre une attestation sur l'honneur d'éligibilité au dispositif. Vous pouvez télécharger l'attestation en cliquant sur le lien ci-après :

https://www.economie.gouv.fr/files/files/2023/Modele_attestation_aides_energie_entreprise.pdf?v=1684247354

Retrouvez les modalités de transmission de l'attestation sur l'honneur d'éligibilité à votre fournisseur à la fin de ce document.

- Le plafonnement du prix du MWh d'électricité en 2023 à 280 €/ MWh.

Cette aide est accessible aux TPE qui **ont renouvelé leur contrat de fourniture d'électricité au second semestre 2022** et qui **ne bénéficient pas du tarif de vente réglementé**.

Comment en bénéficier ?

Pour bénéficier de ce tarif vous devez remplir une attestation indiquant que vous souhaitez une renégociation de votre contrat d'électricité.

Ce formulaire devra ensuite être renvoyé à votre fournisseur d'électricité. Vous pouvez télécharger le formulaire en cliquant sur le lien ci-après :

https://www.economie.gouv.fr/files/files/2023/Modele_attestation_aides_energie_entreprise.pdf?v=1684247354

Ce tarif garanti, est applicable dès la facture de janvier 2023.

Report des dates limites de transmission des attestations d'éligibilité pour bénéficier des aides énergie.

Le décret décalant les dates limites de transmission des attestations d'éligibilité **aux bouclier tarifaire d'électricité et amortisseur électricité** est paru au Journal officiel du 21 avril. La date butoir passe du **31 mars au 30 juin 2023**.

Lien vers le décret : <https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=MvuRpr9MWZCOH8ggRb9DJhGRoI0iXVWc-jhvPSDD-ZM=>

Mise à disposition de trois tutoriels relatifs aux aides énergie mises en place par le Gouvernement

Ces trois tutoriels ont pour objectif d'accompagner concrètement les entreprises de proximité dans la compréhension et le recours aux dispositifs d'aides au paiement des factures d'énergie.

Ces trois séquences réalisées avec le concours de la Direction générale des Finances publiques visent à expliciter les évolutions des dispositifs

- La première séquence présente l'actualité des aides énergies
- La seconde séquence présente le guichet d'aide gaz-électricité (Cette aide concerne très peu d'entreprises de la coiffure puisqu'elle concerne les entreprises très grande consommatrices de gaz et d'électricité)
- La troisième séquence concerne le cumul amortisseur électricité / guichet aide gaz – électricité dont lecture d'une facture avec amortisseur (Cette situation de cumulation des aides concerne très peu d'entreprises de la coiffure).

Vous pouvez retrouver ces vidéos, via les liens suivants :

Sur le site internet de l'U2P :

<https://u2p-france.fr/aides-energie-lu2p-actualise-ses-tutoriels-videos-pour-les-chefs-dentreprise>

Ou

https://www.youtube.com/playlist?list=PLM1_rj5Xth_cVHUrj0NWA0ywOpfPaf15

Fournisseur	Où trouver l'attestation ?	Comment la transmettre ?
EDF	<p>Sur le site internet :</p> <p>https://www.edf.fr/entreprises/le-mag/le-mag-entreprises/decryptage-du-marche-de-l-energie/hausse-des-prix-de-l-electricite-de-nouvelles-mesures-gouvernementales-de-soutien-en-2023</p> <p>En cliquant sur « Compléter votre attestation d'éligibilité aux mesures de soutien gouvernementales électricité »</p>	<p>Remplir l'attestation, l'imprimer, signer, et scanner pour l'adresser au mail suivant : bouclier-amortisseur-elec@edf.fr</p> <p>Ou</p> <p>Remplir l'attestation en suivant le processus décrit dans le mail reçu d'EDF, intégrant une attestation personnalisée pré-remplie à privilégier pour faciliter votre démarche</p>

Engie	<p>Sur le site internet :</p> <p>TPE avec un seul site électrique : https://pro.engie.fr/attestation-sur-l-honneur-bouclier-amortisseur-tarifaire-electricite</p> <p>TPE avec plusieurs sites électriques, PME ou collectivités : https://aides-gouvernementales.entreprises-collectivites.engie.fr/parcours</p>	Remplir l'attestation directement sur la page internet ci-contre
TotalEnergies	<p>Sur le site internet :</p> <p>https://www.totalenergies.fr/entreprises/aides-de-letat</p>	Remplir l'attestation en cliquant sur la mention « Attestation » de la page internet ci-contre
ENI	<p>Sur le site internet :</p> <p>https://attestationeligibilite.fr.eni.com/formulaire</p>	Remplir l'attestation directement sur la page internet ci-contre

Gazel Energie	<p>Sur le site internet :</p> <p>https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdWtnidd4CgAt5Qq2QRKgcX1nh2saDOMxcFfc-czjaEn2KxWA/viewform?usp=sf_link</p>	Remplir l'attestation directement sur la page internet ci-contre
Ilek	<p>Sur le site internet :</p> <p>https://lien.ilek.fr/remplir-attestation</p>	Remplir l'attestation sur la page internet ci-contre, puis la renvoyer via le lien suivant : https://lien.ilek.fr/envoyer-attestation
Electricité de Strasbourg	<p>Courrier individuel envoyé par la poste contenant l'attestation</p> <p>Ou</p> <p>Sur le site internet: https://entreprises.es.fr/Actualites/Hausse-des-prix-les-aides-pour-2023</p>	<p>Remplir l'attestation et l'envoyer sur la boîte mail dédiée : bouclier-amortisseur-elec@es.fr</p> <p>Ou</p> <p>Remplir l'attestation et l'envoyer par courrier à :</p> <p>ÉS Énergies Strasbourg DVEC / Amortisseur 67932 Strasbourg cedex 9</p>
HUNELEC	Courrier individuel envoyé par la poste contenant l'attestation	Remplir l'attestation et l'envoyer sur la boîte mail dédiée : bouclier-amortisseur@hunelec.fr
GEDIA	E-mail et courrier contenant l'attestation envoyés	<p>Remplir l'attestation et l'envoyer sur la boîte mail dédiée : dispositif-soutien-elec@gedia-dreux.com</p> <p>Ou</p> <p>Remplir l'attestation et l'envoyer par courrier à :</p> <p>Gedia 7 rue des Fontaines 28109 Dreux cedex</p>

		<p>Ou</p> <p>Gedia des Energies et des Services 9 rue des Fontaines 28109 Dreux Cedex</p>
UME	<p>E-mail et courrier contenant l'attestation envoyés</p> <p>Ou</p> <p>Sur le site internet d'UME, dans les actualités et au niveau de nos offres aux professionnels/collectivités</p>	<p>Remplir l'attestation et l'envoyer sur la boîte mail : ume@ume.fr</p> <p>Ou</p> <p>Remplir l'attestation et l'envoyer par courrier</p>
UEM /Energem	<p>Courrier individuel envoyé par la poste contenant l'attestation</p> <p>Ou</p> <p>Sur le site internet: https://professionnels.uem-metz.fr/faq-amortisseur/</p>	<p>Remplir l'attestation et l'envoyer sur la boîte mail : marketing@uem-metz.fr</p> <p>Ou</p> <p>Remplir l'attestation et l'envoyer par courrier</p> <p>UEM Division marketing 2 Place du Pontiffroy 57014 METZ</p>
ENOVOS France	<p>Sur le site internet :</p> <p>https://www.enovos.fr/wp-content/uploads/2023/01/Modele_attestation_aides_energie_entreprise.pdf</p>	
ALTERNA	<p>E-mail individuel contenant le lien vers le formulaire d'attestation pré-complété avec les informations personnelles</p>	<p>Remplir l'attestation directement sur la page internet (voir ci-contre)</p>

	<p>Ou</p> <p>Sur le site internet :</p> <p>https://www.alterna-energie.fr/formulaire-attestation-deligibilite-a-lamortisseur</p>	
RSE	<p>Sur le site internet :</p> <p>https://www.rse01.com/actualites/attestation-pour-application-de-lamortisseur-pour-les-tpe36-kva/</p>	<p>Remplir l'attestation et l'envoyer sur la boîte mail :</p> <p>contact@rse01.com</p>
Ekwateur	<p>Pour un client mono-site :</p> <p>Sur l'application mobile, téléchargeable au lien suivant : https://ekwateur.page.link/aides-gouvernementales-elec-2023</p> <p>Pour un client multi-sites :</p> <p>Sur son espace clients : https://espace-energie.ekwateur.fr</p>	<p>Remplir l'attestation directement via l'application mobile (voir ci-contre)</p>
SOREA Maurienne	<p>Sur le site internet :</p> <p>https://electricitedesavoie.fr/amortisseur-electricite/</p>	
SAVE ENERGIES		<p>Remplir l'attestation et l'envoyer sur la boîte mail :</p> <p>service-clients-elec@save-energies.fr</p>

Régie Municipale Électrique de Saint Léonard de Noblat	Demander l'attestation auprès de : M. Bertrand DELMOND 05.55.56.00.19 Mail : regie@ville-saint-leonard.fr	Remplir l'attestation et l'envoyer sur la boîte mail : regie@ville-saint-leonard.fr
EDSB	Sur le site internet : https://www.edsb-lagence.fr/	
ALPIQ	E-mail individuel ou espace clients	Remplir l'attestation et la déposer via son espace clients
ENDESA	E-mail individuel ou espace clients	Remplir l'attestation et la déposer via son espace clients
ENERCOOP	E-mail individuel contenant le lien vers l'attestation	